Interventions Ecolo
au conseil communal de Verviers
séance du 27 février 2012

Document à destination de la presse
et du secrétaire communal

Point 7 – POLICE ADMINISTRATIVE – circulation routière – Piétonisation

Nous nous abstiendrons pour plusieurs raisons

1. très bien à la piétonisation du centre-ville, notamment suite à des prises de contacts avec les commerçants et les habitants, mais, à nouveau nous sommes face à du cas par cas de la part de la majorité ; quid d'un plan de mobilité général ? Bien entendu ce dossier est lié au développement du projet CityMall et nous demandons toujours un projet socio-économique durable à taille humaine pour notre ville. Or, cette mesure va poser problème avec la fermeture de la trémie, envisagée dans le cadre du projet CityMall. Ce que nous regrettons ici, c'est cette façon de fonctionner et d'agir au coup par coup, sans vraie vision à long terme. Pour une piétonisation réussie, il ne suffit pas de mettre des beaux pavés... Même si c'est un début. Il faudrait maintenant augmenter progressivement la surface piétonnière ou semi-piétionnière rue Xhavée, rue Jardon, rue Chapuis, rue Crapaurue, rue du Collège, ainsi que dans les petites ruelles près du Mont du Moulin et Sècheval.

Les détails devraient être débattus largement, plus qu'actuellement, avec les habitants, les commerçants, les visiteurs de notre ville. Expliquer, confronter, réexpliquer, discuter avec les Verviétois permet de susciter l'adhésion.

2. au-delà de la mobilité des piétons, quid de la mobilité douce en général ? Nous ne cessons de le répéter : Verviers a un vrai potentiel en matière de circulation piétonne. De nombreuses petites ruelles, venelles, escaliers,... sont présents au centre-ville et ne demande qu'à être aménagés et mis en valeur (escaliers de la Chic-Chac, ruelle Maréchal, rue Cuper, littéralement saccagée alors qu'elle est au centre même du piétonnier). Il en faudrait peu en termes de moyens et de budget pour les rendre conviviaux, agréables. Ce sont des éléments naturels du cheminement piéton dans notre ville qui devraient être prioritaires dans toute réflexion sur la piétonisation et la mobilité douce en centre-ville. Les piétons ne sont pas que des promeneurs...

3. les travaux sont-ils finis ? Il nous semble qu'un dernier lissage est indispensable pour aider à la déambulation des personnes fragilisées et des poussettes.

Point 9 – INTERCOMMUNALE – Verviers Music Festivals ASBL

Nous estimons que la mise sur pied de cette ASBL est une bonne chose pour le festival Fiestacity et peut être d'autres évènements artistiques ; notamment pour obtenir des subventions de la communauté française qui permettront un meilleur développement. Dans le conseil d'administration, nous espérons qu'il y aura des personnalités culturelles verviétoises qui pourront apporter leurs capacités.

N'oubliez pas dans votre programmation, les jeunes artistes verviétois ; effaçons le proverbe : nul n'est prophète en son pays ! Au contraire, nous sommes un bouillon de culture reconnu, restons-le ! Dans sa lettre datée du 3 février 2012, la présidente de cette nouvelle ASBL écrit « Fiestacity met aussi l'accent sur la promotion de groupes verviétois en programmant chaque année plus d'une vingtaine de formations issues de notre bonne ville » : amplifions nettement le travail dans ce sens.

Essayez de faire de ce festival un festival durable : cf l'exemple de « rue du bocage » avec des poubelles à tri sélectif et l'utilisation de gobelets réutilisables et ceci avec succès depuis plusieurs années. Nous étions déjà intervenus en ce sens au Conseil Communal de septembre 2011. Une réunion a eu lieu au mois de décembre à ce sujet, entre les services de la ville et la société qui promeut ce type de gobelet et est partenaire d'autres festivals qui ont franchi le pas, comme les Francofolies de Spa. Nous espérons que celle-ci a pu faire évoluer les choses à ce niveau ? D'autant que les couts d'une telle mesure sont inférieurs à ceux annoncés lors de notre première intervention sur le sujet (pour que FiestaCity passe au réutilisable il semble qu'il faille compter un peu moins de 5.000 euros TVAC. Ce chiffre comprend le lavage, la livraison, le suivi logistique, la fourniture de matériel d'info pour le public...Et il faut encore décompter de ce montant le temps gagné par les ouvriers communaux pour nettoyer le site).

Par ailleurs, dernière réflexion, il nous semblerait opportun que la ville puisse être davantage représentée au sein de cette ASBL : un seul représentant, c'est vraiment très peu ! Nous perdons ainsi tout droit de regard sur un événement qui, pourtant, restera largement financé par la ville (91.420 euro pour la mise à disposition de deux ETP, + les subsides de fonctionnement !).

Point 11- RCA – Transfert de reconnaissance du « centre sportif local » de la maison verviétoise des sports à Synergis.

Nous allons nous abstenir car nous ne voyons pas très clairement le but de la majorité dans ce dossier. De plus, comme je l'ai entendu dire au CA de Synergis, nous avons l'impression qu'en ramenant en son sein le « centre sportif local » de la maison verviétoise des sports, les débats à son sujet ne seront plus publics. De plus en plus de dossiers sont traités en vase clôt. Et effectivement être président de Synergis, c'est devenir bourgmestre de la ville.

Point 15 - URBANISME- Plan communal d'aménagement n° 21 – abrogation

La situation juridique est assez floue, comme on a pu le lire dans les documents du dossier. Néanmoins, nous voterons oui à cette dérogation, qui permet de réaffecter ce site à de nouvelles activités commerciales et autres, mieux adaptées à cette zone et, surtout, dans des délais plus rapides.

Point 35 – BUDGET COMMUNAL 2012 - Subside au festival « Au film de l'Eau ».

Nous trouvons cette dépense encore très élevée alors que les finances de la Ville sont en difficulté. Par ailleurs, il est étonnant de ne pas avoir reçu les comptes pour le festival 2011 ni le budget de 2012. Donc on ne sait pas comment les subsides ont été utilisés. Nous nous abstiendrons donc sur ce point.

Point 40 – VOIRIE – Quai des Récollets – Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal.

Nous allons nous abstenir sur ce point. Il nous semble en effet inopportun de céder au privé un espace aussi important, à proximité immédiate d'une zone concernée par des projets importants. D'autant qu'il s'agit d'en faire une surface de parking privative.

Point 47 – BATIMENTS SCOLAIRES- Conservatoire de Musique – Installation de vidéo-surveillance.

Nous maintenons le vote que nous avions déjà fait la première fois que le dossier a été présenté. Nous allons nous abstenir sur ce point. La demande émane de l'Association des Parents et des Professeurs mais rien dans le dossier ne nous renseigne sur les raisons précises qui ont conduit à une vidéo-surveillance aussi conséquente (disproportionnée ?) et encore plus couteuse que prévu. Nous sommes très soucieux de la sécurisation des entrées et sorties des élèves qui fréquentent le conservatoire, mais nous restons convaincus qu'en matière de sécurité il est impératif de donner la priorité au moyens humains. D'autre part, à une époque où, un peu partout, les caméras de surveillance fleurissent un peu partout dans

les villes, en ce compris aux abords des bâtiments scolaires, nous insistons sur le fait qu'aucune évaluation objective n'a encore pu être réalisée de l'efficacité (qu'elle soit dissuasive ou répressive) de cette technologie qui reste bien souvent une réponse onéreuse et inefficace à des réels problèmes.

Question orale ajoutée par le groupe Ecolo :

Notre chiche de ce mois de février :
Dans un arbre situé rue Crapaurue, juste devant la boulangerie Darcis, il reste une bannière RTL TVI avec une partie de son manche en métal. Il est resté coincé là depuis la parade, et visiblement, rien n'a (encore) été fait pour l'enlever. Or, non seulement c'est laid, ce n'est pas "bon" pour l'arbre, mais en plus, le jour où le manche va tomber sur la tête d'un passant, il reverra toutes les étoiles de la parade...Pouvez-vous intervenir au plus vite à ce sujet ?

VILLE DE VERVIERS

CONSEIL
COMMUNAL

N° 0302b/28

Mon cher Claude

Tu as fait réaliser d'excellents travaux dans les rues du Brou et de l'Harmonie ainsi qu'au Pont Saint Laurent.

Ce dossier avait d'ailleurs été initié dans la mandature précédente par notre ami Jean Marie Delobel, à l'époque échevin des travaux.

C'est devenu un endroit très convivial que vous ne souhaitez plus partager et c'est parfait.

Mais nous allons conditionner notre vote à la réponse que tu nous donneras à cette question :

Comptes tu toujours fermer la trémie sans aucune autre étude par les ingénieurs de City Mall afin de maintenir un flux possible vers le centre ville, vers les écoles, vers la grand poste qui reste seule pour l'entité verviétoise, vers les mutuelles et autres services ?????

Je te remercie de ta réponse.

JM Legros
Conseiller
Le 27/02/12

Conseil Communal du 27 février 2012 – Point 9 : « Verviers Music Festivals ».
Intervention de Michel HALLEUX, au nom du cdH.

1. A trois reprises au cours de ce Conseil, le dossier « Verviers Music Festivals » va retenir notre attention. Aux points 9 et 36 de la séance publique, et au point 53 du huis clos. Les trois points étant intimement liés, nous les traiterons ensemble, du moins en ce qui concerne les points de la séance publique.

2. Depuis près de 10 ans, Fiesta City est une manifestation populaire organisée à Verviers, chaque année à la fin des vacances d'été. But évident depuis le début : rendre accessible un spectacle de qualité à l'ensemble de la population verviétoise.
Au départ, cette organisation dépendait des services communaux... Puis, le « témoin » a été passé à la Régie Communale autonome (la RCA, devenue Synergis).

3. Aujourd'hui, nouveau changement semble-t-il, puisque ce soir, le Collège Communal et la majorité PS/MR demandent au Conseil Communal quatre prises de décision :
3.1. que la Ville de Verviers devienne membre associé de l'asbl « Verviers Music Festivals ».
3.2 que la Ville de Verviers adopte les statuts de cette nouvelle asbl.
3.3. que la Ville mette à disposition de cette toute nouvelle asbl, un local et du personnel.
3.4. que la Ville désigne un représentant du Conseil Communal qui siègera à l'assemblée générale et qui sera proposé comme administrateur.

4. Nous avons analysé les différents documents. Sur le plan formel, il n'y aurait pas de souci... Mais sur le terrain et d'un point de vue budgétaire, il n'en va pas de même.

4.1. Adhérer à une nouvelle asbl, en général, cela ne mange pas de pain ! Et, selon les statuts, le maximum de la cotisation ne peut excéder les 500 euros indexés annuellement !

4.2. **Mais pourquoi, à huit mois des élections, à six mois de Fiesta City, adhérer, en toute hâte à une toute jeune et toute nouvelle asbl « Verviers Music Festival » ?...**
Toute jeune asbl s'il en est, en effet, puisque créée le 10 janvier 2012, il n'y a pas deux mois !
Mais toute jeune asbl qui, dès le 03 février 2012, donc après moins d'un mois d' « activités » sollicitait déjà la Ville pour une mise à disposition de deux Eq TP « employés d'administration », à savoir une aide estimée (point 36 de l'ordre du jour) à quelque 91.400 euros.

4.3. Si le cdH a bien compris les statuts et la démarche proposée par la majorité PS/MR, la nouvelle asbl qui vient de se créer **et qui compte aujourd'hui quatre personnes privées en tant que membres fondateurs,** a fixé ses objectifs à l'article 3 de ses statuts, je cite :
« L'association a pour but, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, l'organisation de spectacles ou de concerts ou de festivals publics ou privés, dont notamment celui intitulé « Fiesta City ».
En d'autres termes, et ainsi que le propose au Conseil la majorité PS/MR, ceux qui, ce soir, vont adhérer aux statuts de la nouvelle asbl vont, de facto confier à l'asbl « Verviers Music Festivals » la prochaine organisation de Fiesta City, et ce pour un coup minimum de 91.000 euros, à savoir la mise à disposition exclusive de Fiesta City de 2 Eq TP employés d'administration qui travailleront désormais ***« sous l'autorité des responsables de « Verviers Music Festival »***, sans que la dite asbl doive rembourser le coût salarial...
4.4. Cette nouvelle asbl sera, en dix ans, le troisième organisateur de Fiesta City qui, dans la lettre de demande de local et de personnel signale à la Ville sa ferme volonté en créant cette

nouvelle asbl, je cite, « ***d'obtenir des subventions publiques dont est privé un festival organisé par un pouvoir public, ce que sont Ville et RCA***… » L'espoir fait vivre !

4.5. En analysant les comptes de la RCA l'été dernier, nous avions constaté une meilleure maîtrise du déficit de Fiesta City qui, en quatre ans, entre 2007 et 2010, était passé de 81.149 euros à 39.718 euros. Le partenariat de fait entre services communaux et RCA avait permis de maîtriser les dépenses tout en continuant d'offrir aux verviétoises et aux verviétois un spectacle de qualité très largement apprécié.
En fin de mandature, à huit mois des élections, nous ne voyons donc vraiment pas l'intérêt qu'il y aurait pour la Ville à changer ou à modifier ce qui a fonctionné correctement pendant près de dix ans.
D'autant que ce changement aura un coup estimé à 91.420 euros…Et dans le climat budgétaire difficile pour tous, que l'on soit Ville, asbl ou simple citoyen, **le cdH estime excessif la mise à disposition de 2 Eq TP au service exclusif de cette seule asbl, mise sur pied il n'y a pas deux mois, centrée, tant qu'à présent, sur une seule activité, Fiesta City de fin août 2012, asbl dont nous ne possédons ni le budget, ni les comptes,-et pour cause !**

4.6. **Le cdH votera donc NON, tant au point 9 qu'au point 36.**
Nous connaissons pas mal d'autres asbl qui poursuivent des buts différents, mais tout aussi louables, et qui, elles, ne bénéficient pas des « largesses » accordées à la plus jeune des asbl à laquelle la Ville adhérerait……
Sans parler des répercussions sur les services communaux qui, pendant toute la durée du détachement de ces deux Eq TP, vont devoir, soit les remplacer,-mais la Ville en a-t-elle les moyens ?-, ou, plus vraisemblablement, devoir exiger des collègues qu'ils effectuent aussi, et donc en plus, le travail que ces deux agents accomplissaient jusqu'à aujourd'hui en dehors de la préparation de Fiesta City…

Appel nominal s'il vous plaît.

Michel HALLEUX,
Conseiller Communal cdH

2012

N° 0302b/31

NOTE DE POLITIQUE GENERALE

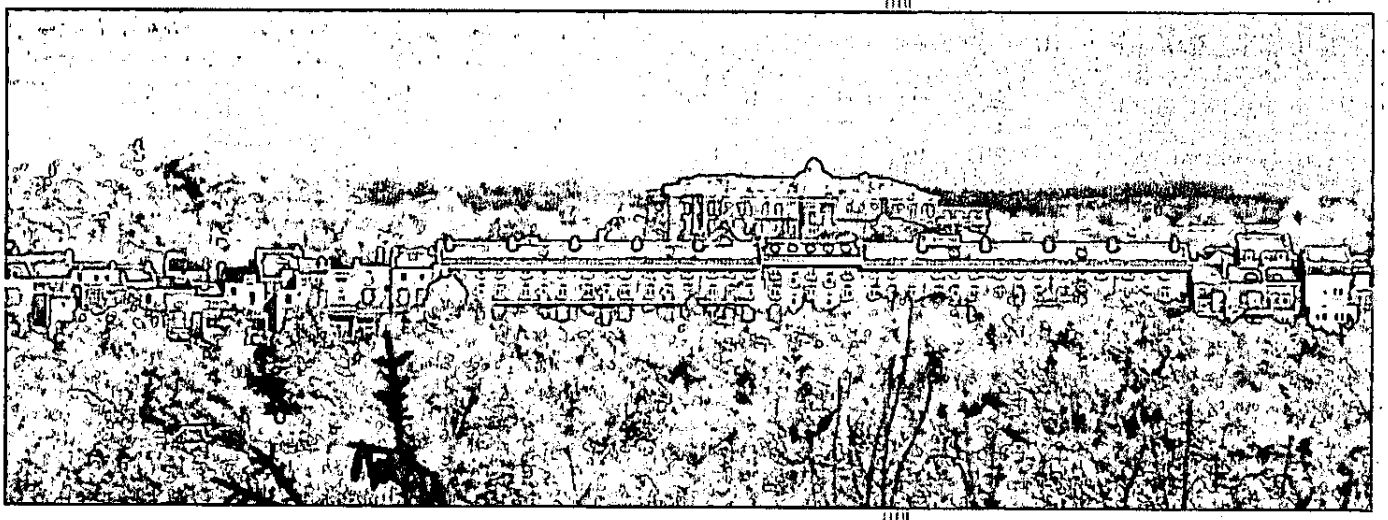

CPAS de Verviers

22/02/2012

Monsieur le Bourgmestre,

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

2012 est la dernière année de la mandature en cours avec ses particularités et ses limites en matière de calendrier pour les décisions politiques.

Néanmoins, elle sera une année riche en décisions, en réalisations et en changements.

Elle sera également une année supplémentaire où l'attention et la rigueur seront d'application. Les dépenses utiles ne sont évidemment pas mises en cause, mais toute dépense se doit d'être judicieuse, appropriée et efficace.

Je pense bien sûr, à toutes les aides que nous devons apporter à nos bénéficiaires ainsi qu'à nos dépenses internes en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget 2012, dans le respect des balises du plan de gestion, est à l'équilibre. Il nous permet de poursuivre, grâce aux efforts conjugués de chacune et de chacun, toutes nos actions et nos projets et même d'en initier de nouveaux.

Si la précarité n'augmente pas nécessairement en volume, elle frappe plus durement et différemment ceux qui sont concernés.

Les impacts de la politique gouvernementale mais aussi les prix de l'énergie vont inévitablement peser sur la situation de la population et des moyens supplémentaires seront en tous cas nécessaires pour y faire face dans les prochaines années.

Notre institution sera comme d'autres, sujette à des changements liés aux transferts de compétences vers nos instances régionales.

L'année 2012 sera aussi l'année de la réflexion pour « le mieux vivre à Verviers ».

Dans cette optique, nous mettrons en œuvre quatre ateliers ouverts à tous les acteurs de terrain en vue d'élaborer un programme d'actions allant vers le « mieux vivre ».

Les thèmes de ces ateliers seront, l'insertion socioprofessionnelle, le logement, la grande précarité et la solitude, la santé et la santé mentale.

Le travail ne manque pas, approprions-le nous et menons-le à bien.

Le Président

Robert Botterman

L'année 2011 est clôturée. Elle aura été socialement difficile.

Le CPAS a eu pour ambition de rester à l'écoute des usagers et de rencontrer au mieux leurs difficultés par des aides les mieux ciblées possibles. Par ailleurs, un effort substantiel de gestion a été réalisé.

Les résultats 2011 montrent que les aides distribuées restent d'un montant global élevé (+/- 21.700.000 €). Les besoins liés à la pauvreté doivent être rencontrés par une remise en cause permanente.

La dignité humaine est au centre de toute notre action.

Sans cesser de pallier les besoins de nos bénéficiaires, l'aide sociale au sens large s'est stabilisée malgré les difficultés rencontrées. Citons comme exemples, plusieurs augmentations des montants (indexations bien nécessaires par ailleurs), la problématique « Fédasil » et les sanctions chômage en constante augmentation. Nous relèverons aussi la bonne collaboration avec les services de Police en matière de contrôle des domiciles.

Ce bilan intéressant comme gestionnaire, doit aussi nous inciter à poursuivre l'adaptation de nos règles d'attribution afin de ne laisser personne en difficulté tout en évitant aussi les demandes abusives.

Si le défi est complexe, il n'en est que plus enrichissant à relever. C'est l'engagement de tout le personnel du CPAS. C'est pourquoi, il doit en être remercié.

Lutter contre la fraude sociale parce qu'elle met en péril l'ensemble du processus de solidarité

Quels projets pour 2012 ?

La question majeure relative aux sanctions « chômage » à la suite de la politique menée par l'ONEm continuera à faire l'objet d'un effort soutenu. Il s'agit de comprendre, au cas par cas, ce qui a mené l'usager à cette situation d'échec afin de pouvoir y remédier.

Les collaborations entre l'aide générale et les services de l'insertion seront encore renforcées.

Nous avons l'obligation d'améliorer le suivi individualisé et d'obtenir une meilleure mobilisation des personnes dès la première sanction ONEm pour éviter la multiplication des sanctions et des exclusions.

Une autre question majeure est l'augmentation de l'aide sociale équivalente si l'engorgement des centres Fédasil.

Un nouveau gouvernement est installé. Nous demandons des décisions en la matière pour le bien-être des personnes concernées mais aussi pour que les CPAS ne se trouvent pas dans l'incapacité de gérer des situations sans que des moyens suffisants ne leurs soient octroyés.

Quelles solutions ?

Un plan de répartition entre communes est promis et pourrait déjà faire avancer substantiellement les choses.

Une concentration dans les villes et les centres urbains augmente le risque de voir encore plus de personnes à la merci des marchands de sommeil ou occuper des logements insalubres.

Une meilleure cohérence dans la politique d'asile au niveau fédéral éviterait de créer des espoirs chez des personnes souvent « hors critères ».

Humainement, nous espérons réellement voir avancer cette problématique en 2012.

La qualité de l'accueil aux usagers sera améliorée par la formation de notre personnel, l'utilisation de moyens multimédias et l'accès à des documents adaptés à notre public.

Nos locaux d'accueil continueront à être adaptés pour permettre un travail dans les meilleures conditions possibles.

Il faut citer la naissance d'une collaboration avec le monde judiciaire en vue d'une prévention active face à d'éventuelles situations de « traite des êtres humains ».

Une sensibilisation du personnel de première ligne par des professionnels sera mise en place.

En 2012, notre volonté est aussi de traiter la fraude sociale de manière spécifique et coordonnée. Une approche transversale de cette problématique est à la réflexion.

C'est d'ailleurs ce type d'organisation que souhaite mettre en place dans tous les CPAS, le SPP intégration sociale.

Nous voulons également formaliser notre collaboration avec un médecin habilité à valider ou non la disponibilité au travail dans le cadre de la loi du 26-05-2002.

Cette collaboration devrait nous permettre de limiter des procédures longues et coûteuses devant le tribunal.

Pour conclure, les services seront, comme par le passé, attentifs aux différ appels à projets qui en 2012 pourraient nous permettre une meilleure prise en charge de la précarité avec un coût supportable pour le CPAS.

A. Le Dispositif d'Urgence Sociale

C'est le service présent quand il n'y a plus personne. Sa compétence est l'extrême urgence 24/24h - 7/7j au secours des personnes les plus précarisées (sans abris, victimes d'assuétudes de toutes sortes...).

La santé mentale extrêmement fragilisée de beaucoup de ces personnes en souffrance requiert une approche et des compétences particulières. Au travers de formations spécifiques dispensées à notre personnel, nous nous devons de les accompagner dans leurs parcours difficiles.

En 2012, nous poursuivrons l'installation de ce service dans l'ancien dispensaire « Malvoz », rue Ortmans.

Cette installation, prévue initialement pour 2011, s'est vue retardée par différentes procédures de libération des lieux et de marchés publics.

C'est un projet considérable car il permettra la centralisation de toutes les actions du DUS (abri de jour, de nuit, permanences, service administratif) dans un seul et même endroit. Les locaux y seront adaptés avec une équipe spécialisée pour cet accueil très particulier.

Le service poursuivra sa collaboration, entamée en 2010, avec « Logivesdre »pour 10 de leurs logements. Sur le plus long terme, ce partenariat vise la réinsertion dans un logement de personnes très déstructurées socialement.

Par ailleurs, un nouveau partenariat a vu le jour fin 2011. Celui-ci, initié par l'APEM, vise à placer en autonomie des bénéficiaires de leur association dans 3 logements de « Logivesdre » situés dans la Cité A. Dederich.

Le « Plan Grand Froid » en collaboration avec le Relais social et d'autres d partenaires, est toujours en cours jusqu'au 31 mars. Il s'est élargi à un accueil inconditionnel 24/24h - 7/7j et s'est doté pour remplir au mieux sa mission, d'un chauffoir social et de 4 lits d'accueil supplémentaires.

B. Les chiffres de l'aide.

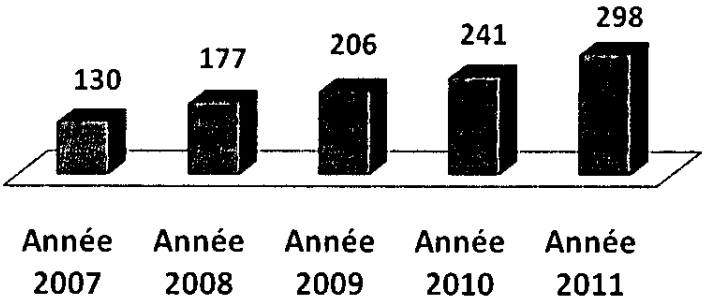

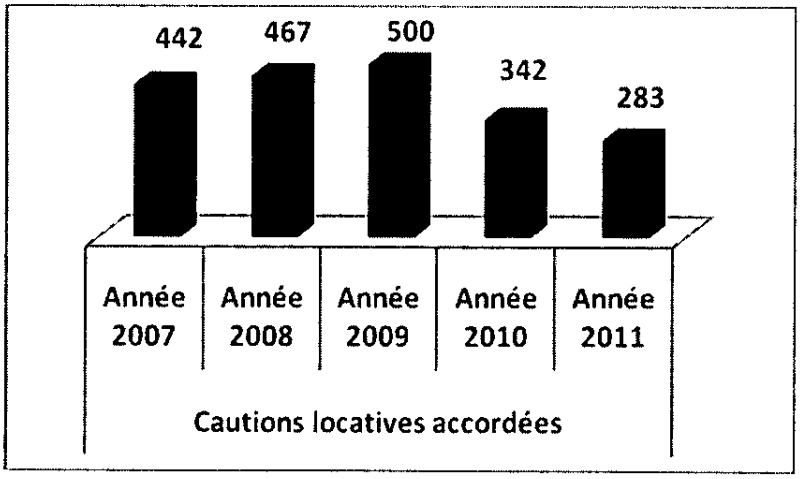

En collaboration avec les services sanitaires de la Ville de Verviers, les cautions ne sont accordées que pour des logements répondant aux conditions d'habitabilité

Décisions prises en 2011 (21.284)

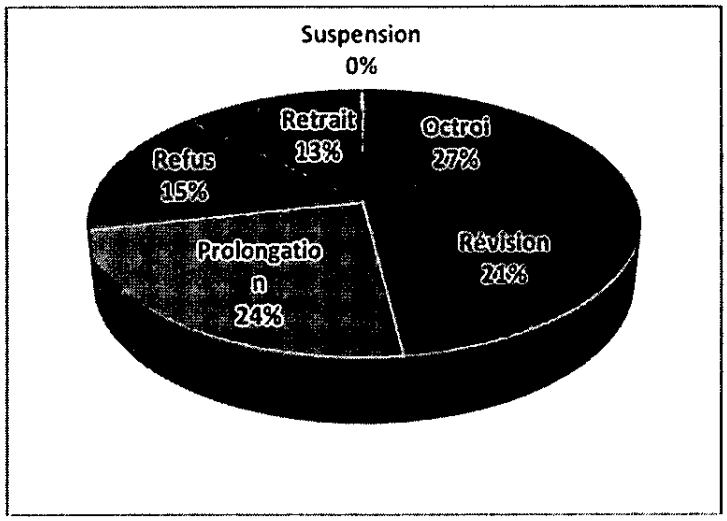

Chiffres de l'aide en octobre de chaque année depuis 2003

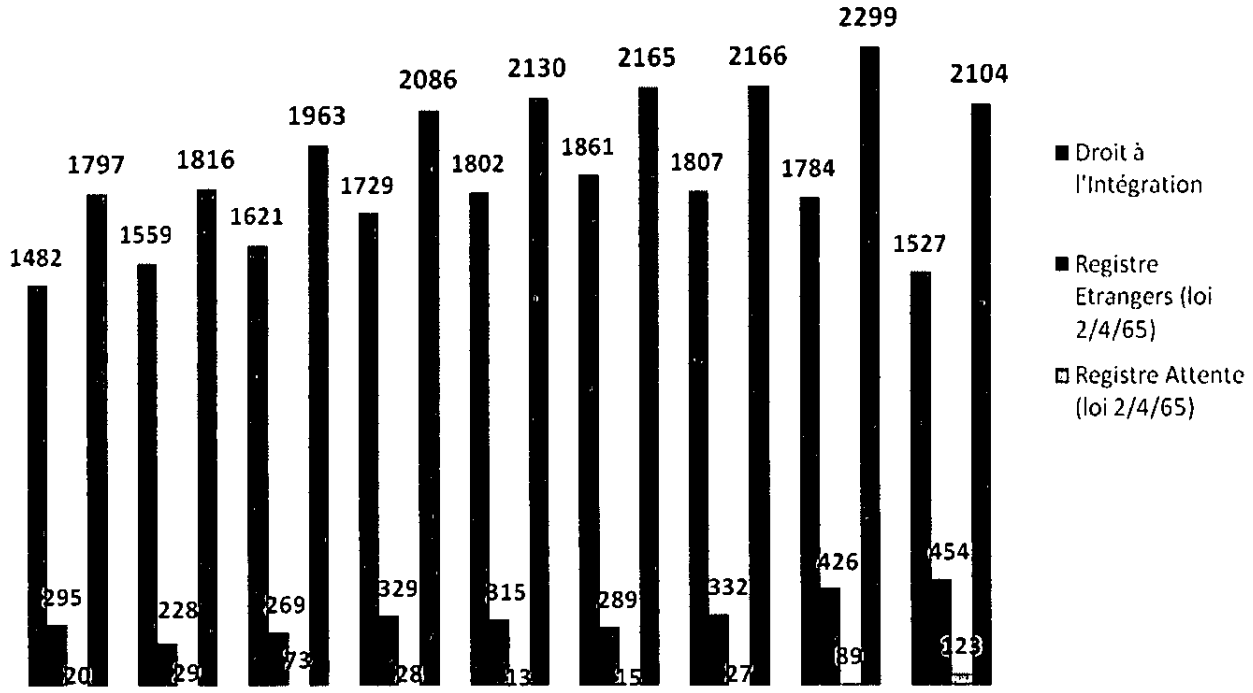

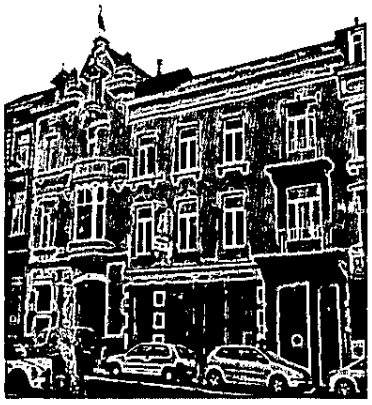

Comme évoqué précédemment, une collaboration encore plus étroite avec les services de l'aide générale est en route. Nous considérons que l'intégration passe plus que jamais par l'exercice d'une activité professionnelle et l'obtention d'un emploi.

Nous continuerons, en les renforçant si possible, nos efforts d'alphabétisation soit en interne ou via des partenariats avec des opérateurs locaux.

Le renforcement des équipes de formation par le recrutement de 2 etp est inscrit au budget dans les emplois « maribel social ».

Il s'agit d'un formateur pour le plan « Domino » et d'un formateur pour le Comptoir du linge. Ce dernier sera également chargé de l'encadrement de nos articles 60 occupés à l'entretien des locaux.

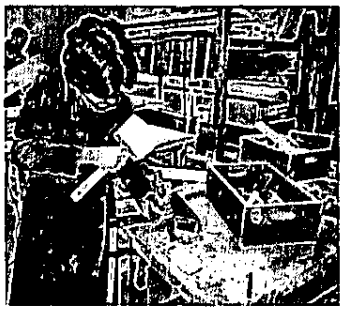

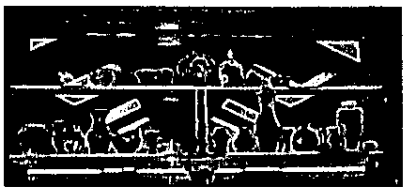

Les travaux du nouveau lavoir social sont terminés. Il sera opérationnel dès la semaine prochaine et je tiens à remercier chaleureusement notre service des travaux et les équipes de l'ISP qui ont réalisé l'ensemble des travaux d'équipements et d'aménagements.

L'inauguration de ce comptoir du linge est prévue au printemps.

Ce lavoir mis à disposition des bénéficiaires au sens large du terme, se verra doter par la suite d'une droguerie. Des produits d'hygiène, de soins, d'entretien et autres y seront disponibles.

Projet du Logo

Le bâtiment

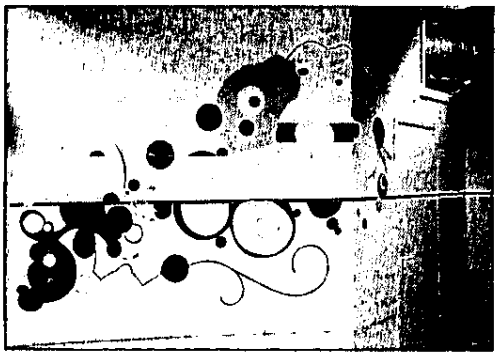

La fresque

Comme prévu, nous avons procédé à la nomination de la responsable de l'ISP et à l'organisation d'un examen en vue de la constitution d'une réserve de recrutement d'attachés à la coordination. La nomination à cette fonction est inscrite au plan d'embauche 2012.

Chiffres de l'Insertion 2012 Total: 366 situations

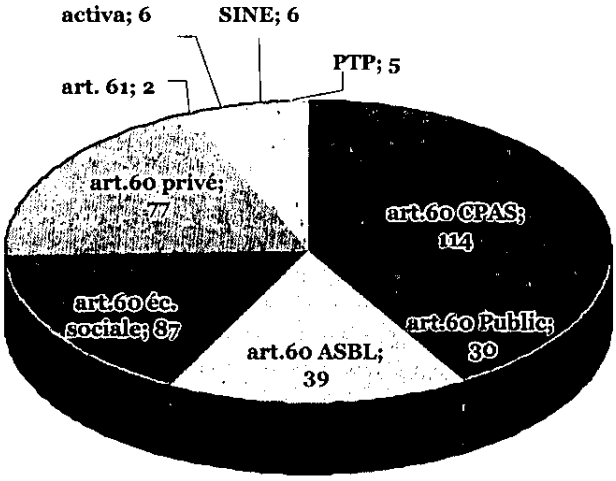

La coordinatrice nommée de ces deux services regroupés en 2011 a pris en main la gestion de ceux-ci et en assure avec succès le fonctionnement et l'efficacité.

Les dépenses en énergie, un défi actuel.

S'il est bien un sujet d'actualité, c'est celui de la facture des énergies pour les citoyens. C'est un sujet complexe dont les effets sont à intégrer dans nos politiques de prévention, d'aides aux investissements, de soutien dans la gestion budgétaire et d'aides financières.

Une journée de l'énergie destinée au public est organisée le 27 avril 2012. Elle regroupera dans un même endroit les différents acteurs en matière de gestion des énergies.

Dans le cadre du Fonds Energie, nous proposerons aux instances du CPAS, des investissements préventifs utiles à titre d'expérimentation pour quelques dossiers d'usagers.

Enfin, nous souhaitons informer plus largement le public. Une mise à disposition d'un ordinateur sera opérationnelle pour dispenser les informations et communications en matière d'énergie.

Un système d'informations télévisées sera installé dans l'accueil de la maison sociale de l'énergie.

Les collaborations avec les services de la sté ORES, en matière de compteur à budget notamment, sont à mentionner également.

E. Le service juridique

Notre service juridique connaît des moments difficiles liés à une charge de travail importante suite aux différents recours liés à la politique de Fédasil.

Il poursuit de façon efficace les différentes missions qui lui sont confiées dans le domaine de l'aide mais aussi dans sa fonction support auprès du Président, du Secrétaire et des différents services du CPAS.

En 2012, nous devrons examiner un possible renforcement du service pour le futur.

3. POLITIQUE DE L'ENFANCE ET MAISONS D'ENFANTS

En 2011, nous avons enregistré 11.811 journées de prises en charge pour nos deux maisons d'enfants et 1.798 journées de suivi en famille ou en autonomie.

La réponse à l'appel à projet « renforcement des SAAE » suivi extra-muros des enfants et son acceptation doit permettre au travers d'un 1 etp supplémentaire d'accroitre notre action de 627 journées.

Nos maisons d'enfants continueront à offrir 30 places d'accueil en hébergement (SAAE).

Différents travaux de réparations, d'entretien et d'aménagement sont prévus dans nos maisons d'hébergement.

Le projet d'extension de notre service SAIE est toujours en discussion, Madame la Ministre devrait statuer dans les prochaines semaines.

Ce projet prévoit de passer de 12 à 24 dossiers traités.

L'évaluation de l'action expérimentale « Entre Parenthèses » est en cours et son financement est garanti jusque fin 2014. Des orientations seront décidées dans le courant de cette année par le Gouvernement Wallon.

C'est un service qui rencontre un grand succès et qui prouve son utilité.

Au niveau administratif, un meilleur suivi budgétaire a été mis en place et un encodage régulier des données relatives aux prestations du personnel est réalisé.

Le Châtelet

Entre-Nous

La Lainière

Ste Elisabeth

St Joseph

Les Résidences en 2012.

Nos 5 résidences actuelles comptent 282 lits MR et 250 lits MRS.

Quelques lits seront encore convertis en lits MRS cette année.

Le taux d'occupation de nos résidences et quasi maximal à savoir une moyenne de 97%. L'âge moyen d'entrée est de 85 ans.

Nous procéderons en 2012 à la désignation de référents « démence ». Ils sont actuellement en formation.

Un audit relatif aux charges de travail est en cours à La lainière. Il a pour objectif d'optimaliser l'organisation des services.

Le cadre du personnel de nos maisons a été finalisé et sera mis en place.

En 2012, nous connaîtrons le départ à la retraite de deux de nos directrices. En effet, mesdames Legros et Gillis nous quitteront toutes deux après une longue et fructueuse carrière dans notre service public.

Merci et bonne route dans leurs nouvelles occupations que nous savons nombreuses.

Le reconditionnement de nos maisons

Les travaux de la première phase du reconditionnement de la résidence St- Joseph se sont poursuivis sans trop de difficultés. Le planning actuel prévoit l'occupation des 110 lits dès l'automne 2012.

Le printemps 2014 verra la fin de la seconde phase et le transfert du reste des lits de la résidence du Châtelet. St-Joseph comptera alors 200 lits dans une infrastructure modernisée répondant aux normes actuelles de confort et de sécurité.

Par ailleurs, notre projet de construction d'une nouvelle maison de repos et de soins d'une capacité de 150 lits située à Stembert a reçu l'approbation des pouvoirs de tutelle.

Celle-ci regroupera les lits de la résidence Ste Elisabeth à Ensival et ceux de la résidence Entre-Nous à Petit-Rechain.

En 2011, nous avons finalisé les accords avec « Logivesdre » pour l'acquisition du terrain.

Le cahier des charges est lancé. Nous attendons les différentes offres pour ce 17 février. Après analyse, nous choisirons un projet qui sera soumis aux autorités et à l'administration wallonne.

Après accord, nous pourrons notifier les travaux au soumissionnaire retenu.

Nous espérons la fin des travaux et l'occupation de cette nouvelle maison pour mi 2014.

Vous trouverez en annexe le projet de vie pour cette nouvelle maison (1).

Différents travaux d'aménagements et d'équipements sont prévus pour la résidence La lainière. Ceux-ci devront assurer plus de confort aux résidents et améliorer les conditions de travail du personnel.

L'achat d'un nouveau véhicule destiné aux repas à domicile est prévu cette année. La mise en place d'un nouveau conditionnement pour les repas est à l'étude. En effet, nous cherchons à améliorer la qualité et la sécurité des repas ainsi que la possibilité d'en augmenter le nombre quotidien.

L'Audit, la maîtrise des coûts de personnel et des procédures

L'« audit » du service du personnel a été réalisé en 2011. Les conclusions de celui-ci vont nous permettre une réorganisation du service tout en le dotant des moyens informatiques utiles à ses missions. Nous proposerons aux membres du personnel les formations nécessaires à l'optimalisation de leur travail.

Il faut savoir que les dépenses en matière de personnel représentent près de 41% de nos charges totales. C'est dire si ce service de support est essentiel et au cœur de toutes les actions que nous menons. Je voudrais saluer le travail des membres du service du personnel et les remercier pour leur collaboration lors de cet audit. Je ne doute pas de leur bonne contribution à cette nouvelle organisation.

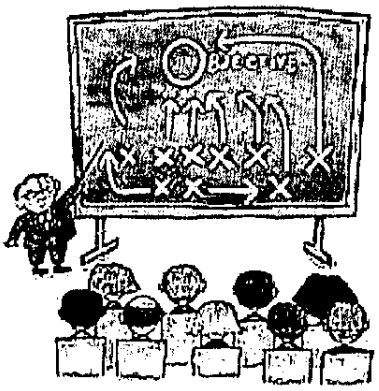

La Gestion des Ressources Humaines

Bien qu'encore peu connue de nos services, la nouvelle GRH commune « Ville – CPAS » est déjà fort active.

Elle a notamment collaboré à la mise à jour du statut administratif ainsi qu'à la réalisation de l'ensemble des descriptions de fonction du CPAS.

Vous aurez l'occasion de la rencontrer dès son retour de congé de maternité.

Les évaluateurs désignés étant maintenant formés et toutes les conditions étant à présent remplies, nous pouvons entamer les nouvelles évaluations prévues par le pacte fonction publique pour une société solide et solidaire de la Région wallonne.

Le cadre des maisons de Repos a été finalisé et prévoit aussi son évolution en ce qui concerne les trois futures résidences.

La finalisation du Règlement de travail et des procédures d'accueil des nouve agents se poursuivra en 2012 avec un aboutissement dans le premier semestre.

№ 0302b/48

L'Informatique

En 2011, le service informatique a procédé à l'installation de « clients légers » dans certains services décentralisés mais aussi dans un service administratif de l'administration centrale. Ce nouveau type de terminaux permet une rapidité accrue des connexions, une harmonisation des versions de logiciels de bureautique au sein des services, une rapidité importante de la réparation de toute panne et une maintenance centralisée par le Service informatique.

L'élaboration d'un logiciel de gestion des délibérations se termine et permettra une gestion plus aisée des points mis à l'ordre du jour.

Des formations destinées aux membres du personnel sur les principaux logiciels de bureautique ont été organisées et de nouvelles séances sont prévues cette année.

Le changement de tout le système téléphonique obsolète et surchargé par un système de téléphonie IP est prévu en 2012. Nous disposerons d'une téléphonie entièrement informatisée qui permettra d'exploiter de nouvelles fonctionnalités. Ce changement de technologie implique le transfert de la gestion de la téléphonie du Service des travaux vers le Service informatique.

La messagerie du C.P.A.S. sera également modifiée au sein de l'institution et permettra des économies non négligeables.

2012 sera aussi l'année du développement d'un nouveau site « internet » et « extranet » en relation avec le site de la Ville. Ce site sera bien sûr décliné vers les différents piliers de notre action (ISP, SMD, MR, ME, DUS, Aide Générale...).

La Concertation

2011 fut une année chargée en concertations syndicales mobilisant certes beaucoup d'énergie mais aboutissant à de nombreux résultats (cadre MR, monographie de fonctions, évaluations, revalorisation du personnel de cuisine, examen des horaires en MR...)

En 2012, nous poursuivrons le dialogue ainsi que nos réunions régulières en CPPT.

La Cellule de Gestion

Les moments de discussion transversale réunissant les directeurs des différentes matières du CPAS ne sont pas fréquents.

Les réunions de la cellule de gestion sont des moments privilégiés pour l'échange, les discussions, les contradictions et parfois les confrontations. Elles permettent de dégager des propositions d'actions et d'organisation entre les services.

C'est aussi l'occasion pour le Secrétaire et moi-même de préciser les règles à respecter et les objectifs à atteindre.

6. LE PERSONNEL

ETP : 31-12-2011 (470)

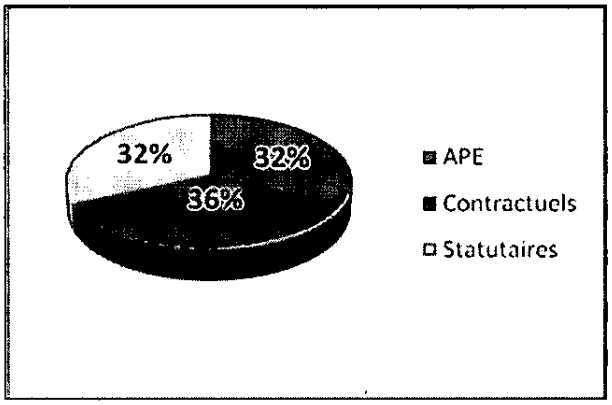

Le Plan d'embauche

Conformément au plan d'embauche, nous avons procédé l'année dernière, à la nomination de 3 « Chefs de Bureau spécifiques », 2 ½ Travailleurs sociaux, 5 Infirmières, 3 2/3 Employés d'administration, 2 Ouvriers qualifiés peintres, 4 Educateurs et 5 Ouvriers qualifiés de cuisine en MR/MRS.

En 2012, nous poursuivrons cet effort par la nomination d' 1 bachelier juriste, 1 assistant à la coordination au service ISP, 4,5 travailleurs sociaux, 2 infirmières, 2 employés d'administration, 0,5 agent technique et 2 informaticiens, soit 13 personnes.

Comme en 2011, nous régulariserons des contrats CDD en contrats CDI, dans le même esprit, c'est à dire pour des emplois structurels et en fonction de l'ancienneté des agents. Une quinzaine de personnes se verront ainsi confortées dans leur emploi.

Nous régulariserons le personnel faisant fonction et notamment les chefs de cuisine et ouvriers qualifiés de cuisine, dès l'approbation du cadre par la tutelle.

Les Examens

Nous avons prévus l'organisation de plusieurs examens afin de constituer des réserves de recrutement (Directeurs de MR-MRS, Informaticiens, Chefs de cuisine en MR, Aides-soignantes).

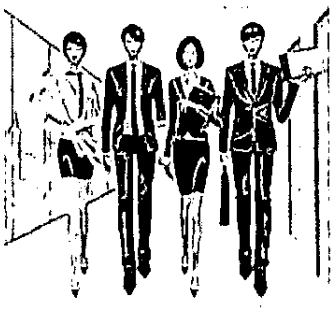

La Formation

Conformément au Pacte, nous sommes dans l'obligation de définir un plan de formations en plus de celles déjà prévues ou des opportunités qui se feraient jour. Ce plan sera mis en place en synergie avec la Ville et dès le retour de congé de notre GRH.

Les Nouveaux Emplois

Des emplois supplémentaires sont inscrits notamment dans le cadre du « Maribel social et fiscal ».

1 travailleur social au DUS, 1 formateur au Comptoir du linge, 1 formateur « plan Domino », 1 conseiller interne en énergie, 1 agent administratif.

1 éducateur pour les deux maisons d'enfants, 0,5 référent « dément » en MR, 1 kiné ergo-logo, 1 référent juridique en droit social pour le service du personnel.

Dans le cadre du « Plan Grand Froid » un agent et un travailleur social seront prévus pendant 5 mois.

7. CONCLUSION

2011 fut une année bien remplie au niveau de nos différentes actions, la situation économique actuelle rendant, par ailleurs, la tâche de nos agents encore plus difficile.

Notre CPAS est une institution pleine d'énergie et de ressources. Ces dernières sont la force de l'action sociale et le garant de la prise en charge des plus faibles de notre société.

Nous agissons avec d'autres acteurs de terrain contre la précarité, celle qui se voit, celle dont on parle dans les médias, mais aussi et surtout, contre celle qui ne se voit pas. Cette forme de détresse se cache, se fait discrète et forme cependant le gros du bataillon des déshérités de notre société.

Les missions qui nous attendent sont nombreuses et complexes, elles requièrent la participation de tous.

Le contexte d'économie incite à organiser plus de synergies entre ville et CPAS. Nous devons viser d'abord et surtout une plus grande efficacité, entre nos deux institutions.

Ces synergies entre nos deux institutions se développent dans les départements « supports » (personnel, finances, informatique, marchés publics, travaux) et porteront de plus en plus leurs effets en termes d'efficacité et d'économies dans les prochaines années.

D'autres synergies doivent être organisées au niveau supra communal.

Dans le cadre de la Conférence des bourgmestres des communes francophones de l'arrondissement, constituée aujourd'hui en ASBL, nous solliciterons un groupe de travail formés par les présidents de CPAS.

Merci à l'ensemble des Conseillers de l'Action Sociale des partis démocratiques qui, dans les différents Comités et au Conseil, par leur présence et leur travail, apportent une contribution parfois critique mais toujours constructive à notre action.

Je voudrais souligner l'efficacité et la disponibilité des collaborateurs qui œuvrent quotidiennement à mes cotés et me permettent de remplir ce mandat difficile, mais tellement nécessaire pour nos bénéficiaires.

Merci à toutes et tous. *Robert Botterman*

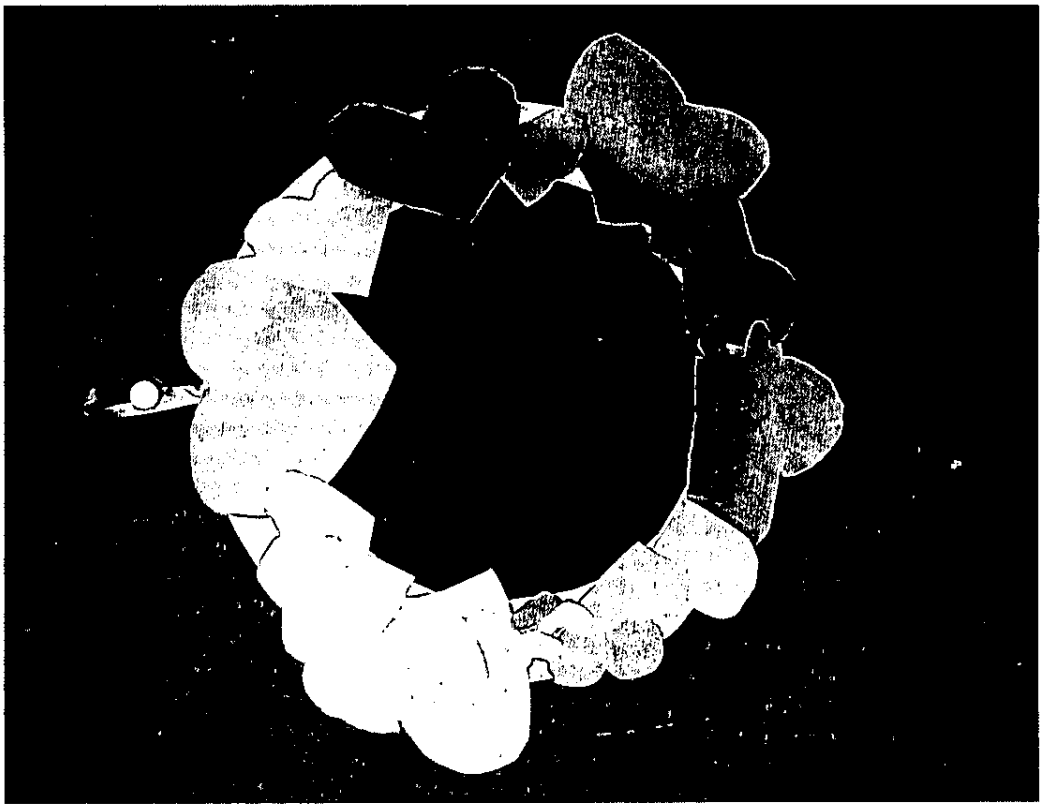

La misère vous la voulez soulagée, moi je la veux supprimée.

(Victor Hugo)

8. LE BUDGET EN CHIFFRES

A. Service Ordinaire :

Un prélèvement du Fonds de Réserve ordinaire de 122.298,71 € permet l'équilibre du budget ordinaire 2012. Son montant est de 59.642.142,89 € soit une progression de 1,25 % par rapport au Budget 2011.

Pour 2012, l'intervention communale est fixée à 9.269.964 €. Conformément au plan de gestion, elle est indexée de 2% par rapport à 2011.

Le déficit à l'exercice propre avant prélèvement est en diminution par rapport à 2011. Ceci est principalement du à la diminution des dépenses d'aides sociales et de la majoration du Fonds Spécial de l'Aide Sociale.

Les dépenses de personnel comprennent l'indexation prévue et intègrent le plan d'embauche et les nominations prévues.

Les dépenses de fonctionnement sont majorées de 2%.

B. Service Extraordinaire :

Le montant total des investissements prévus s'élève à 18.384.034,10 €. Ces derniers seront financés à concurrence de 100.799 € par le Fonds de réserve extraordinaire, 90.200€ par subsides et 18.193.035,10 € par emprunts dont 2.354.000 € à charge de la RW.

Ces montants sont prévus notamment :

- *Pour le reconditionnement ainsi que le suivi de nos maisons de repos (les travaux dans la résidence de St-Joseph, l'équipement des 110 premières chambres, la mise aux normes des ascenseurs, quelques travaux d'entretien et de maintenance, la nouvelle maison de repos à Stembert pour laquelle un montant de 16.000.000 est inscrit...) ;*
- *Le remplacement du véhicule pour le service de repas à domicile ainsi que son aménagement et l'achat d'un véhicule supplémentaire pour renforcer le projet d'insertion « Trampoline » ;*
- *La poursuite de l'installation du DUS à l'ancien Institut Malvaux – rue Ortmans Hauzeur ;*
- *La continuité du remplacement des PCs par des terminaux « clients légers » ;*

- *Le remplacement du système de téléphonie complètement obsolète par téléphonie IP pour un montant de 120.000 € ;*
- *Divers aménagements et équipements pour améliorer l'accueil du public et assurer de meilleures conditions de travail pour nos agents.*

C. Conclusions

Le budget 2012 a été établi en fonction du plan quinquennal de gestion 2012 – 2017 qui présente une situation à l'équilibre à la fin de cette période.

Il est à noter le poids important du résultat de nos maisons de repos dans l'équilibre global de nos finances.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réalisation des documents budgétaires, plus particulièrement Madame le Secrétaire Marie-Hélène Charlier, Monsieur Alexandre Chapelle - Chef de Division, Madame Isabelle Schopp - responsable des subsides, Mademoiselle Marie-Rose Simonon et Madame Nathalie Fransolet - employées au service des finances, ainsi que ma collaboratrice Madame Natacha Dobbelsteinne.

D. Les Tableaux :

Evolution des dépenses

	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011 MB1	Budget 2012
Personnel	21.021.119,35	21.526.981,43	22.341.595,82	24.459.373,10	25.576.899,13
Fonctionnement	3.932.517,86	3.997.453,75	4.034.998,75	4.338.346,25	4.476.732,22
Transferts	23.532.741,70	24.291.648,95	26.318.647,13	28.809.371,48	27.679.433,12
Dette	1.153.900,07	1.186.410,12	1.153.768,82	1.417.416,98	1.862.881,81
Prélèvements	76.389,92	18.885,74	360.650,36	0,00	16.800,00
TOTAL DÉPENSES	**49.716.668,90**	**51.021.379,99**	**54.209.660,88**	**59.024.507,81**	**59.612.746,28**

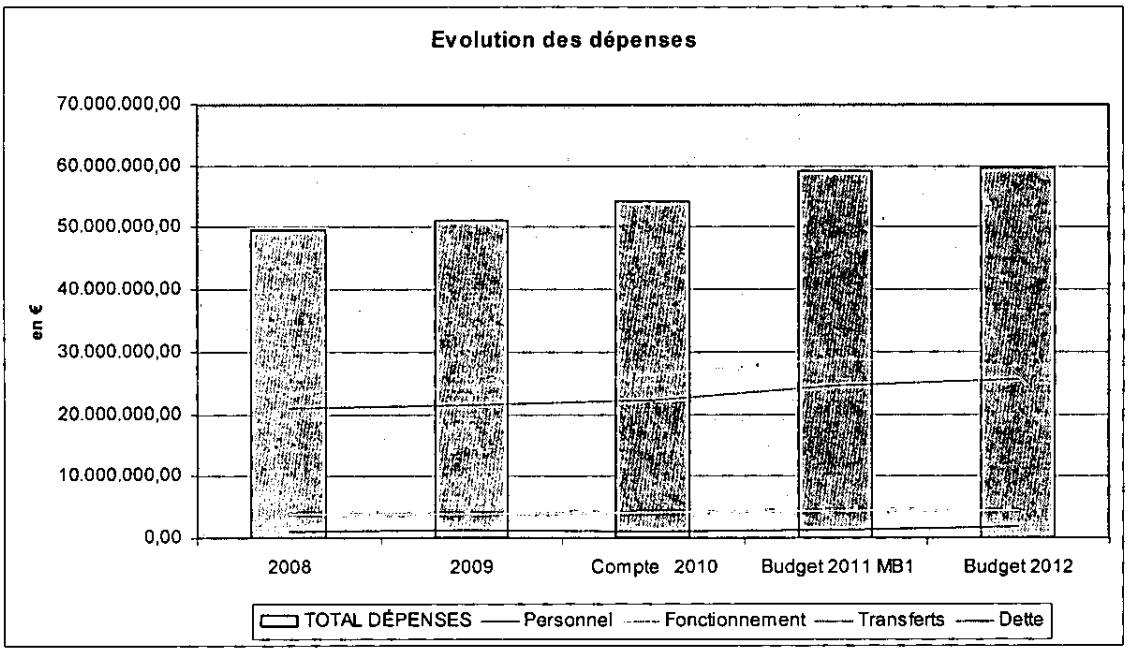

Répartition des dépenses

	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011 MB1	Budget 2012
Personnel	42,28%	42,19%	41,21%	41,44%	42,91%
Fonctionnement	7,91%	7,83%	7,44%	7,35%	7,51%
Transferts	47,33%	47,61%	48,55%	48,81%	46,43%
Dette	2,32%	2,33%	2,13%	2,40%	3,12%
Prélèvements	0,15%	0,04%	0,67%	0,00%	0,03%
TOTAL DÉPENSES	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

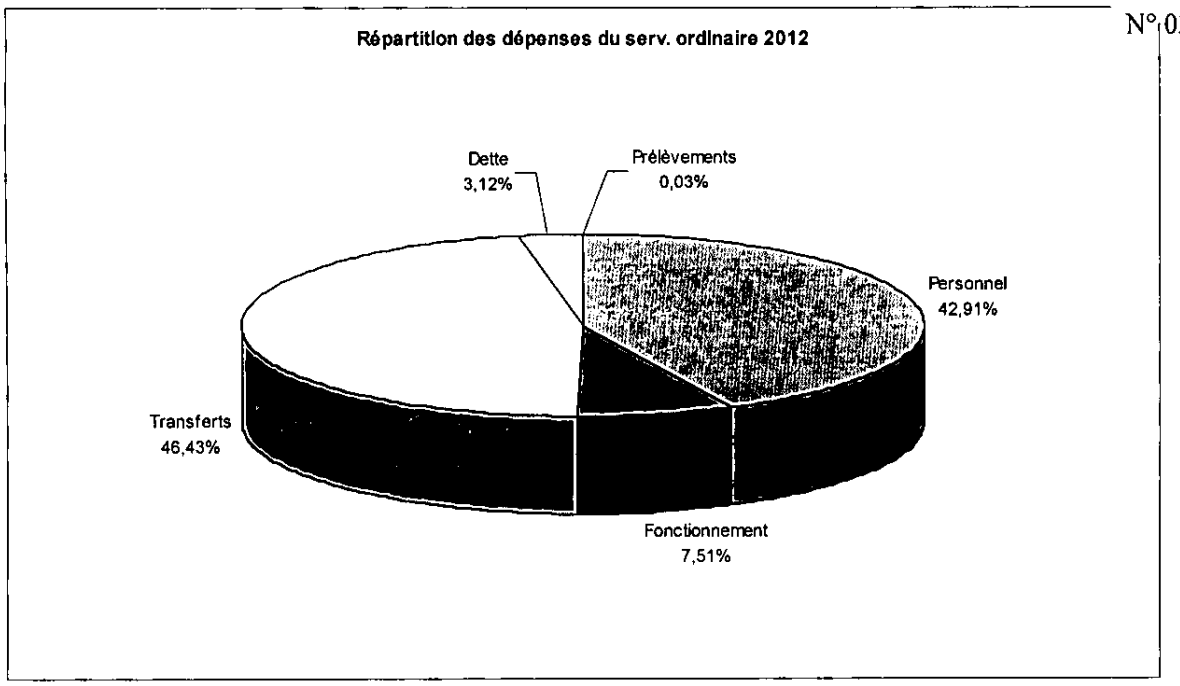

Evolution des dépenses de personnel

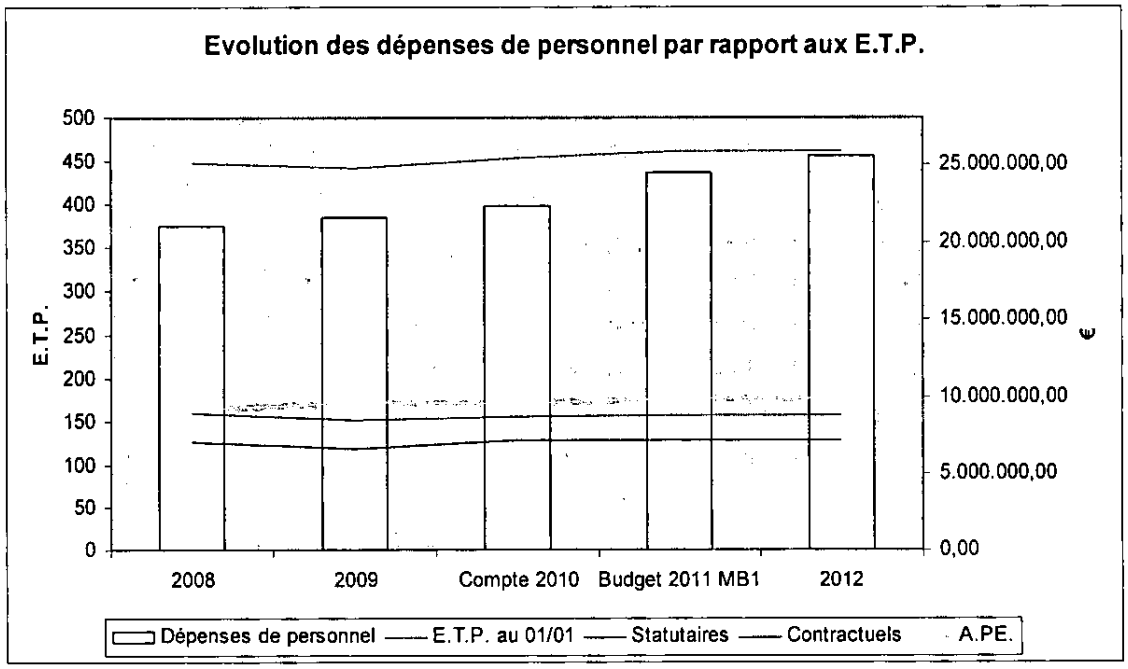

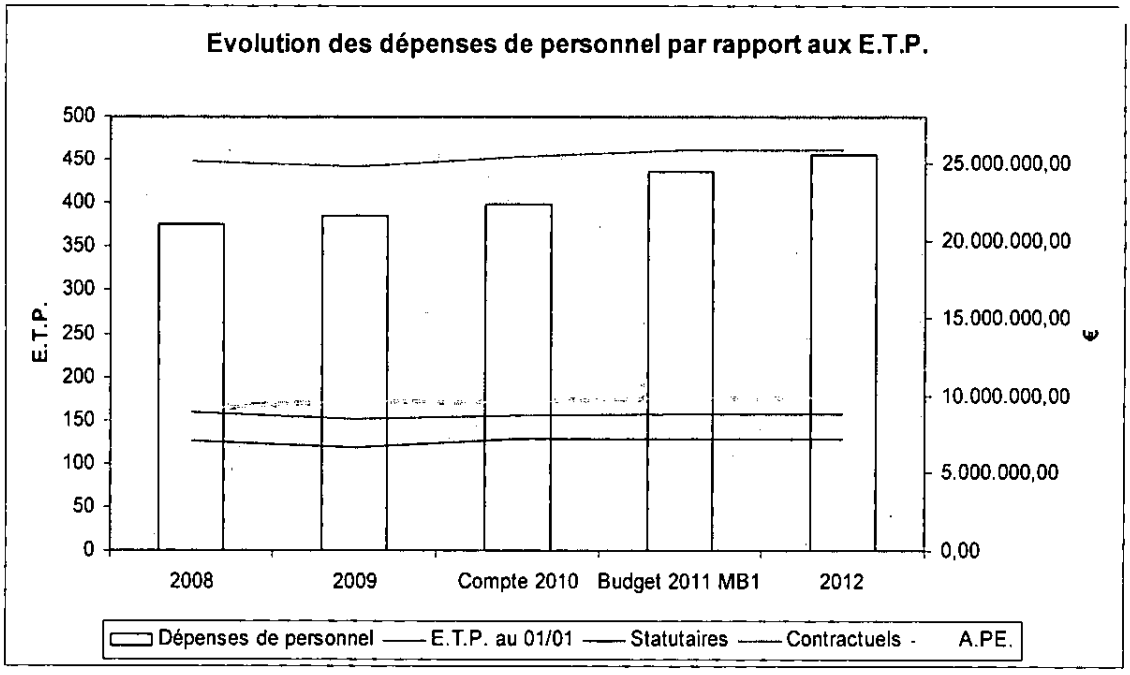

Répartition des dépenses de personnel

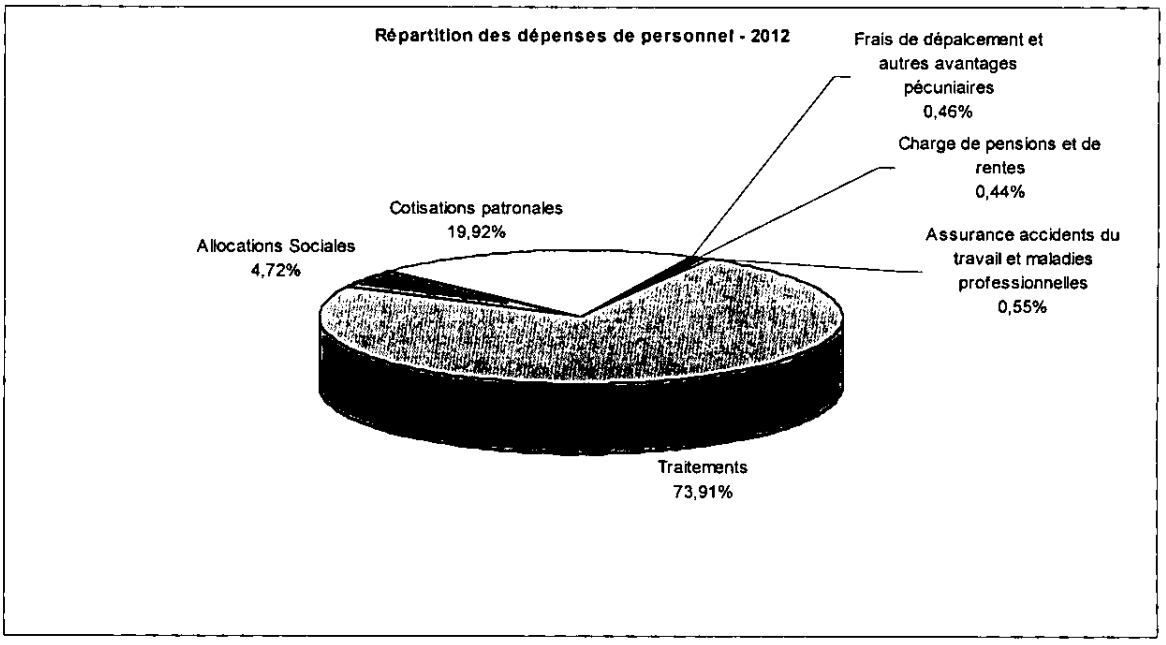

Répartition des dépenses de fonctionnement

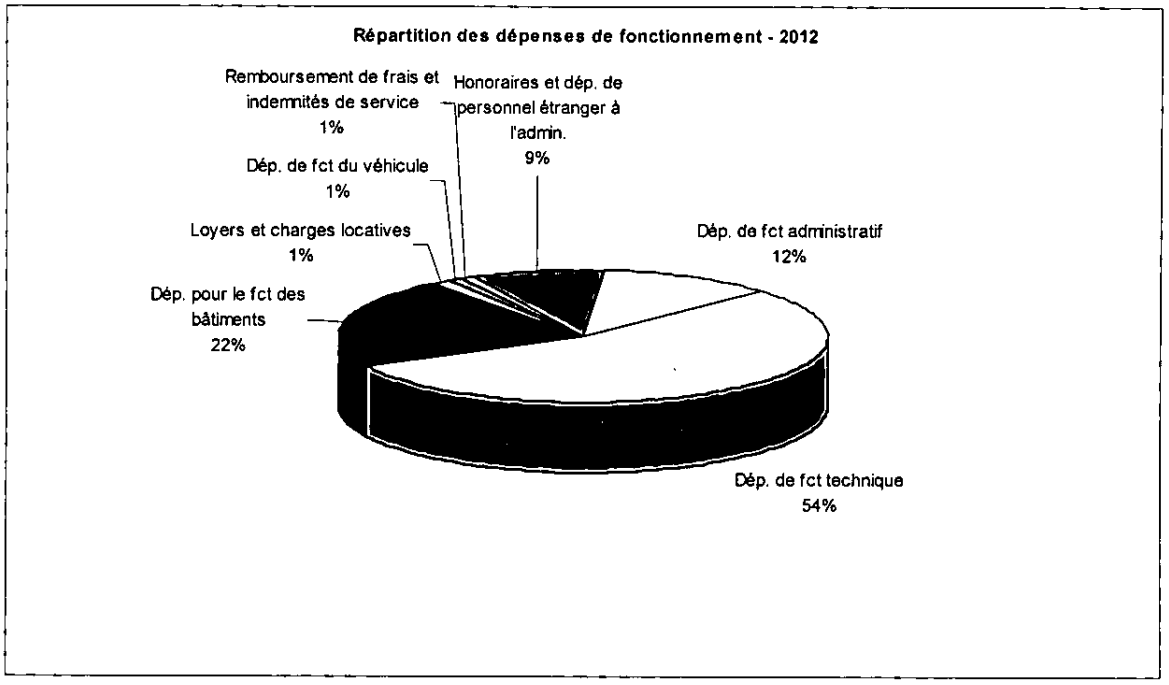

Evolution des aides sociales

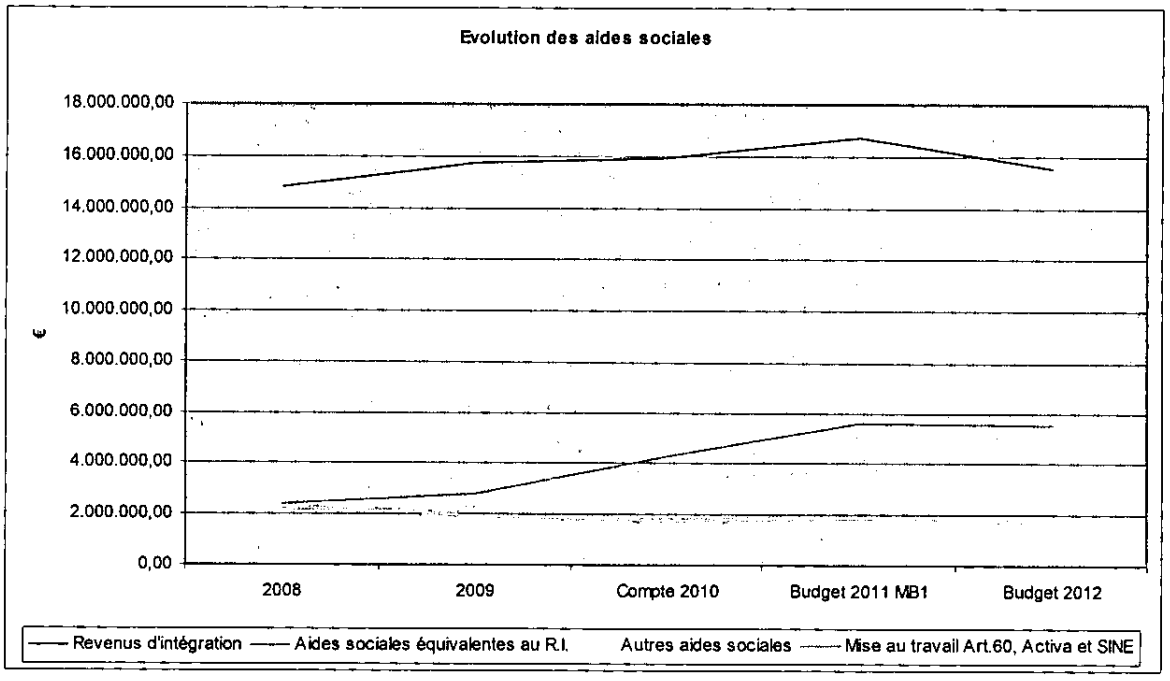

Répartition des dépenses de transferts

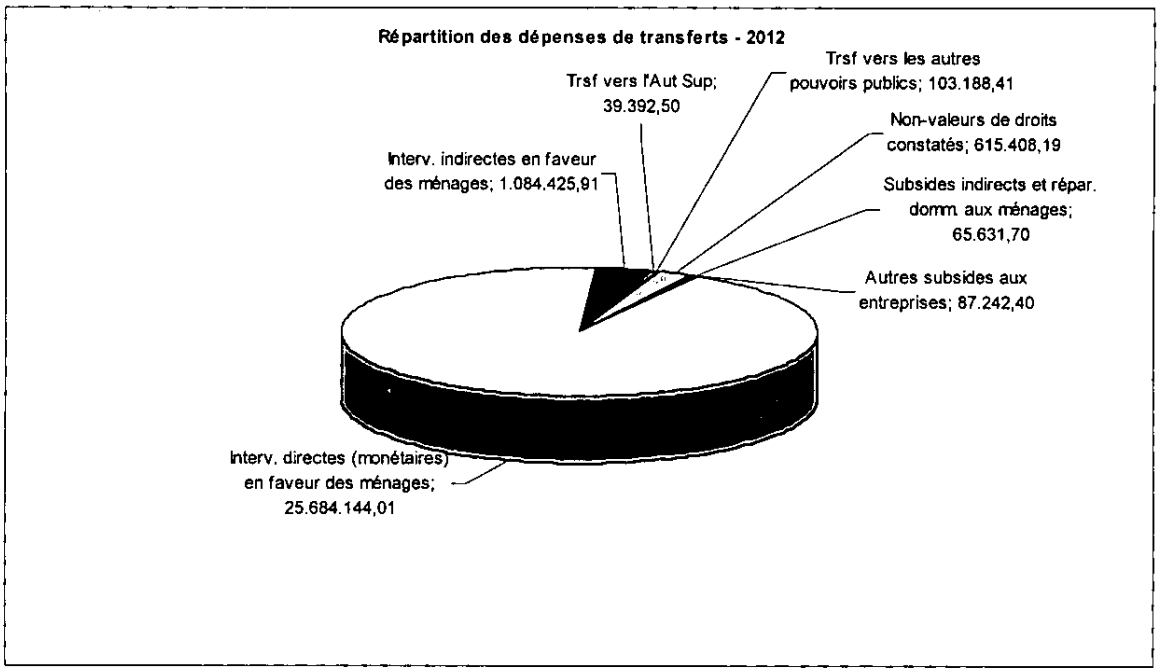

Evolution des recettes

	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011 MB1	Budget 2012
Prestations	7.560.294,94	7.774.669,86	7.676.058,06	8.375.973,47	8.382.843,34
Transferts	40.545.583,56	43.125.616,31	44.831.889,38	49.814.926,98	50.894.161,66
Dette	12.701,86	9.846,48	130.790,05	0,00	0,00
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	**48.118.580,36**	**50.910.132,65**	**52.638.737,49**	**58.190.900,45**	**59.277.005,00**

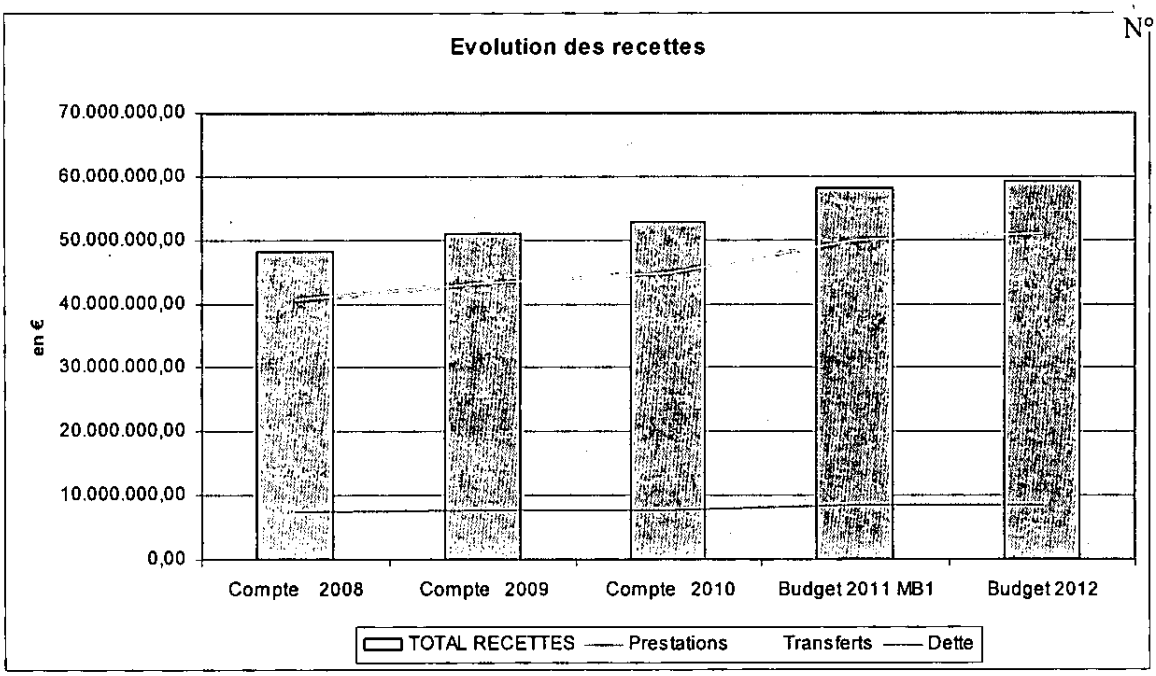

Proportion des recettes de prestations

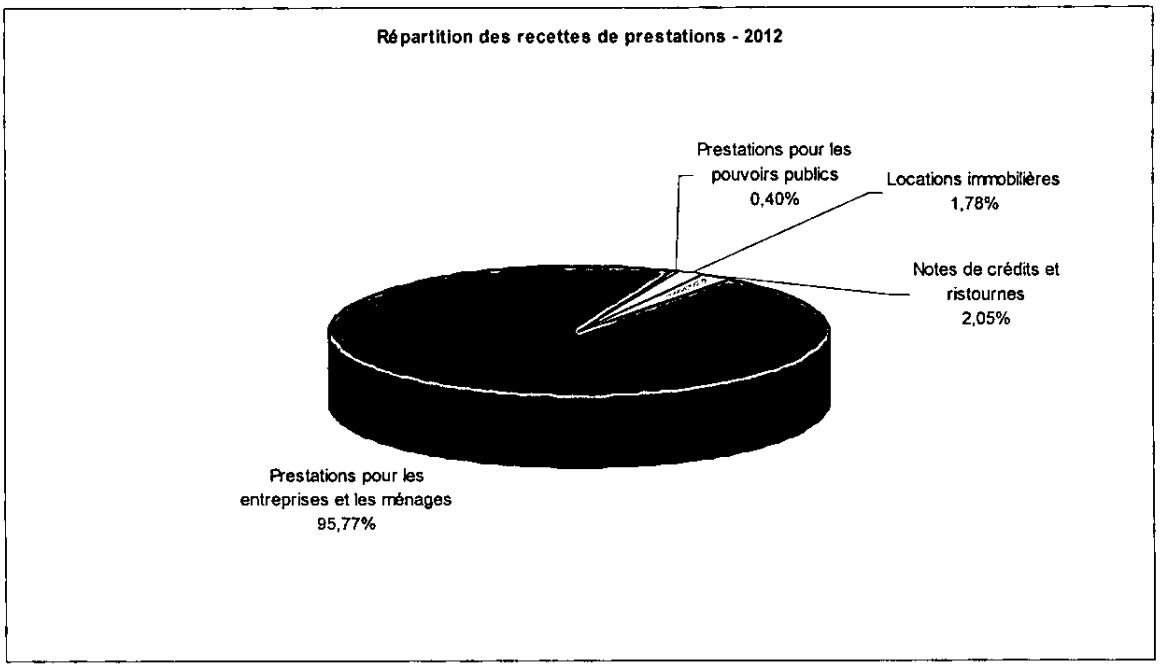

Evolution des principales recettes de transferts

	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011 MB1	Budget 2012
Subside de personnel	1.964.959,95	2.102.110,07	2.112.522,79	2.198.789,22	2.254.461,44
Récupération Aide Sociale	16.394.513,13	17.330.773,68	18.791.904,62	22.422.698,10	21.578.861,69
Intervention INAMI	7.451.389,94	7.558.230,59	7.682.313,12	7.895.861,58	8.691.174,91
F.S.A.S.	1.598.781,18	1.879.956,62	2.004.637,18	2.174.788,70	2.668.733,94
Intervention communauté française pour les M.E.	1.416.666,53	1.440.318,84	1.412.263,35	1.501.842,14	1.702.383,39
Intervention communale	8.529.300,00	8.709.998,00	8.910.000,00	9.088.200,00	9.269.964,00

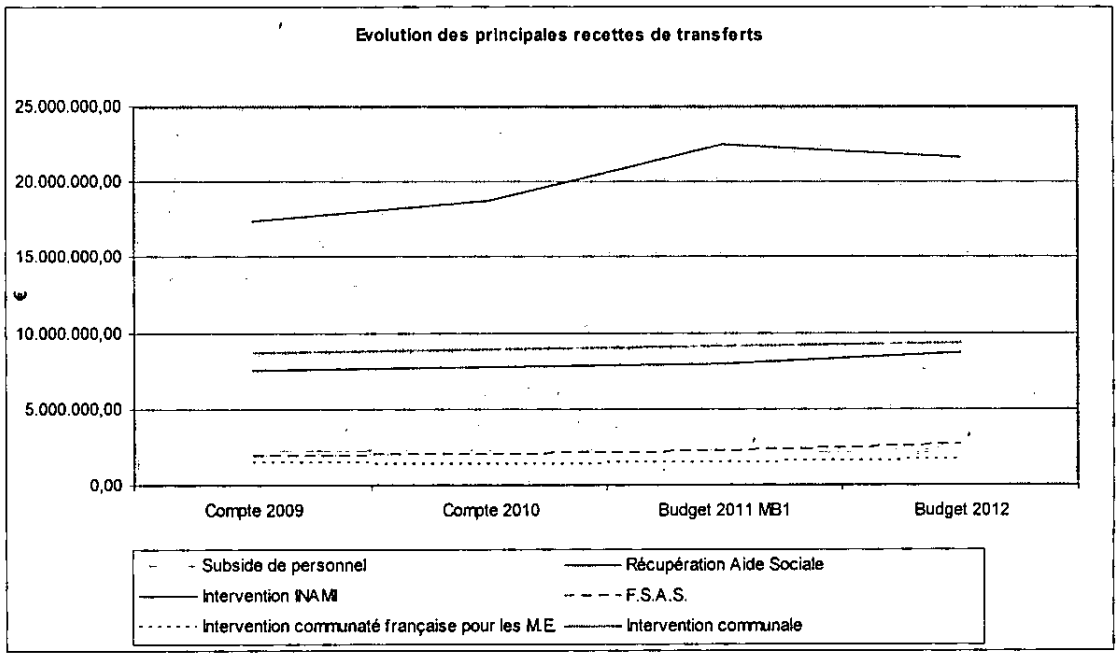

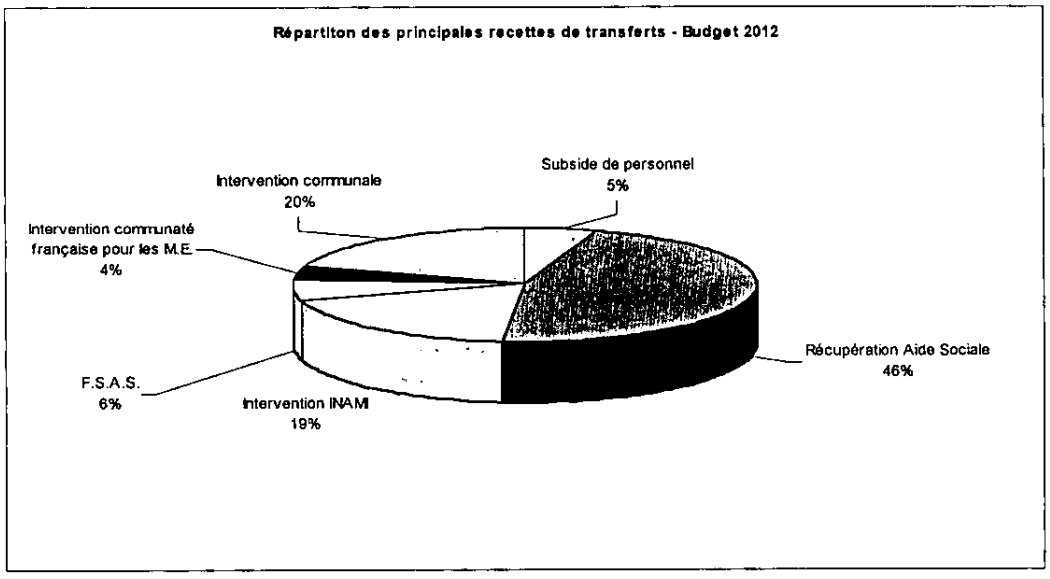

(1) Projet de Vie pour la nouvelle maison de repos

Conseil Communal du 27 février 2012 – Point 22 : CPAS – Budget 2012/ Point 23 : CPAS – Plan de gestion 2013/2017.
Intervention, au nom du cdH, de Michel HALLEUX.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Président du CPAS,
Mesdames, Messieurs,

1. Sixième et dernier budget du CPAS de l'actuelle mandature, budget que le Président du CPAS vient présenter. Et budget en équilibre ! Mission accomplie ! Formellement oui, mais !...

2. Formellement, si j'en crois les instances du CPAS, budgétairement parlant, c'est sur base des derniers chiffres connus, à savoir une première estimation du compte 2011, qui s'est achevé il n'y a pas deux mois, que le budget 2012, présenté ce soir, a été élaboré.. Et donc ce budget serait le reflet « fidèle » de la réalité verviétoise. A court terme, il n'y aurait donc rien à « rajouter »....

3. Quoique... Ce budget 2012 en équilibre dans son résultat final, nous inspire quand même quelques craintes à court terme et surtout nous laisse sceptiques quant à l'avenir. L'avenir, sera ce que les verviétoises et verviétoises décideront le 14 octobre prochain. Et en 2013, d'autres que l'actuelle majorité seront, peut-être, sans doute, appelés à gérer la Ville et le CPAS de Verviers...

4. Il faut savoir que le budget 2012, que la majorité PS/MR présente ce soir en équilibre, présente un certain nombre de faiblesses, dont certaines sont récurrentes.

4.1. **Le budget 2012, à l'exercice propre est, une nouvelle fois, cette année encore, en déficit, de quelque 335.741 euros.**

4.2. Et comme les années précédentes, **il est fait appel au fonds de réserve disponible, à hauteur de quelque 122.298 euros en 2012. Ainsi en deux ans,** à force de travailler à l'intérieur d'une enveloppe fermée par le plan de gestion, **vous avez « mangé » 84,46% des réserves disponibles du CPAS**. Alors qu'il y a juste un an, il y avait encore, au 31.12.2010, **un fonds de réserve disponible de quelque 1.083.718 euros, ce même fonds de réserve ne dispose plus aujourd'hui que de 168.457 euros pour les « imprévus »** qui peuvent toujours survenir, surtout quand on ne s'y attend pas. Et quand on s'occupe des plus démunis, on ne peut se permettre de ne pas faire face, il faut prévoir !

4.3. **Votre incapacité à mettre en place une convention de trésorerie efficiente**, annoncée depuis 2007, votée en 2010, et inopérante depuis cette date, **vous oblige à prévoir aujourd'hui, en 2012, une somme de 95.390 euros d'intérêts débiteurs à charge de l'Institution...** Ces mêmes intérêts débiteurs, au compte 2010, ne « se montaient qu'à quelque 63.751 euros », soit une augmentation prévue de presque 50% en deux ans... Où va-t-on s'arrêter ?

4.4. Le CPAS est propriétaire de 36 petits appartements à loyer modeste rue du Paradis, appartements qui peuvent répondre à certaines attentes des plus précarisés en matière de logement. **A l'analyse du budget 2012 du CPAS, nous constatons aujourd'hui que rien, pas un cent, n'est prévu pour la rénovation, même partielle de l'un ou l'autre de ces 9**

logements modestes qui doivent être rénovés pour satisfaire aux conditions d'un logement décent à loyer modeste. Or nous savons que l'échevin du Logement ne rate aucune occasion pour que des logements décents soient mis à disposition de futurs locataires, notamment à revenus modestes… Pourquoi n'avoir rien prévu ? Une occasion manquée de montrer l'exemple en améliorant les logements disponibles…

4.5. Enfin, **rappelons que l'équilibre n'est atteint que grâce à de « bonnes surprises », pour un montant de quelque 1.469.324 euros, excusez du peu !** Bonnes surprises dont nous n'avons aucune garantie quant à leur maintien pour les années à venir, bien qu'elles constituent une reconnaissance par les autorités subsidiantes de la charge et du coût du travail social accompli par le CPAS. Je veux parler ici :
4.5.1. de l'augmentation substantielle du Fonds Spécial de l'Aide, soit quelque 493.945 euros de plus en 2012 qu'en 2011.
4.5.2. d'une intervention accrue de l'INAMI dans le cadre des forfaits en MR/MRS, soit en 2012 par rapport à 2011, + 780.287 euros !
4.5.3. dans les Maisons d'Enfants, une augmentation de presque 200.000 euros,-(+ 195.095 euros, très exactement)-, en recettes de transfert, venant essentiellement de la Communauté Française.

5. A partir de 2013, et pour les budgets suivants, **les perspectives ne nous incitent pas à l'optimisme budgétaire, a fortiori avec un fonds de réserve quasi vidé de sa substance et une dotation communale cadenassée à 2% d'augmentation annuelle, ainsi que nous l'annonce votre plan de gestion 2013/2017.**
Car, dans vos prévisions, votre plan de gestion ne tient aucun compte des réalités prévisibles du terrain verviétois ou des suites logiques de décisions budgétaires prises ailleurs. Trois exemples pour illustrer mon propos :
5.1. L'impact des charges des pensions dans les prochaines années. Une augmentation que les services du CPAS auraient estimée à quelque 350.000 euros dès 2013 !
5.2. L'augmentation du nombre de RI dans les années à venir, conséquence directe du nombre accru de « sanctions chômage ». Dans sa « Note de politique générale », page 6, le Président précise déjà que, entre 2007 et 2011, le nombre de ces « sanctions » a déjà doublé…
5.3. L'impact des mesures gouvernementales en matière d'économies dans les soins de santé **permettra-t-il à l'INAMI de maintenir les forfaits actuels en faveur des Maisons de Repos et de soins ?** Rien n'est moins sûr…

6. Hier, comme aujourd'hui et demain, l'action du CPAS est plus que nécessaire à nos concitoyens les plus précarisés et les plus défavorisés. **Les perspectives économiques nous obligent à être prévoyants et à faire des « provisions » pour les jours de « vaches maigres »…**
Ce que vous n'avez pas voulu ou pas pu faire aujourd'hui, d'autres devront le faire demain, et d'autant plus en profondeur que vous avez largement utilisé les quelques réserves dont vous avez disposé à un moment donné… 792.962 euros du fonds de réserve,- (soit 84,46% du fonds)- ont été utilisés rien que pour vous permettre de rester en équilibre, en 2011, c'est-à-dire dans l'enveloppe du plan de gestion voté en 2007!...

C'est pour ces motifs et ces inquiétudes, nés de l'analyse de vos chiffres et de vos documents que le cdH votera NON aux points 22 et 23.

Michel HALLEUX,
Conseiller Communal cdH

Intervention conseil communal du 27 février 2012 :

Place aux femmes !

Cher(e)s collègues,

Depuis toujours, je me suis investie en faveur du droit qu'ont les femmes de vivre dans une société égalitaire. C'est une cause qui m'est chère.

J'estime que nous, les femmes, ne parlerons jamais assez de nous, de nos luttes, de nos victoires, du pouvoir que nous avons d'influer sur le monde et de notre volonté de le changer en mieux.

Ce soir, à l'approche de la Journée du 8 mars, Journée Internationale du droit des Femmes, je veux par mon intervention rappeler que, même si la participation des femmes aux élections s'est améliorée au cours des dernières décennies**, la situation des femmes en politique n'est pas encore idéale.**

S'il nous fallait un exemple, regardez ce soir qui se trouve à votre gauche et à votre droite...J'aurais envie de vous demander où sont les femmes ?

Représentation, d'accord. Participation, passe encore. Mais parité : non.

En effet, nous sommes loin de la parité au sein de notre Conseil communal et encore plus éloignée de celle-ci au sein du collège communal.

Ce manque de représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles de Verviers m'inquiète...

Les lois sur la parité de 2002 ont renforcé la présence des femmes sur les listes électorales. Mais combien d'entre elles le sont avec la volonté ou la possibilité d'exercer des responsabilités?

Les femmes représentent 51 % de la population, c'est pourquoi, elles doivent être associées de façon paritaire à la prise de décision.

A notre époque, il est de bon ton de critiquer la politique, c'est pourtant la politique qui fait les règles et les conditions de vie, même si l'économique et la fiscalité dominent les sources budgétaires.

Il est indispensable pour les femmes de ne pas rester en dehors des décisions politiques.

Depuis mon élection en 2006, j'ai pu constater que la politique reste encore un univers réservé en majorité aux hommes.

Muriel, Michèle, Marie-Christine, Pauline, et toutes mes collègues féminines, présentes ce soir, ne me contrediront certainement pas.

Les femmes qui veulent se lancer en politique, rencontrent toujours beaucoup plus d'obstacles culturels, organisationnels, comportementaux que les hommes...

Une étude de Mc Kinsey (*Women Matter*) met en cause le modèle de performance « anytime, anywhere » (disponibilité à toute épreuve, mobilité géographique, carrière sans interruption,...) difficilement conciliable avec le fait que les femmes conjuguent vie professionnelle et tâches domestiques et familiales qui ne sont pas toujours réparties d'une façon équitable dans le couple.

Ne baissons pas les bras, Mesdames, au contraire, engagez-vous pour faire changer les choses !

Diverses associations proposent des formations civiques et politiques pour celles qui désirent entrer en politique mais aussi des formations citoyennes pour celles qui veulent comprendre le fonctionnement communal et provincial.

C'est déjà une première étape ! Mais j'aimerais également que le Collège mène des actions de sensibilisation sur cette thématique.

Aux dernières élections, les électrices et les électeurs ont attribué moins de voix de préférence aux femmes qu'aux hommes. En fait, les femmes ont recueillis plus ou moins 40% des voix de préférence, alors qu'elles occupent la moitié des places sur les listes.

J'espère qu'à l'avenir, le corps électoral osera voter femmes afin d'obtenir la parité indispensable à une bonne démocratie car je suis

convaincue qu'une présence forte des femmes au sein du Collège échevinal et du Conseil communal est la garantie d'une efficacité accrue dans la gestion d'une ville comme Verviers.

Ce soir, mon objectif était de vous faire réfléchir sur l'urgence qu'il y a de faire une place aux femmes ! Pensez-y ! Parlez-en !

La présence des femmes en politique est un indicateur essentiel du rôle des femmes dans la société et, plus largement, du degré de démocratie dont elle s'est dotée.

Merci pour votre attention.

Sophie LAMBERT
Conseillère communale PS
Intervention conseil communal du 27 février 2012 : Place aux femmes !

VILLE DE VERVIERS

Groupe cdH
Marc ELSEN
Conseiller communal
Chef de groupe

Conseil communal du 27 février 2012

Question orale posée à Monsieur le Bourgmestre, Claude Desama sur la Caserne du SRI – état de la question

Monsieur le Bourgmestre,

Pourriez-vous faire le point sur le projet de création d'une nouvelle caserne pour le Service Régional d'Incendie, évoquée à chaque journée porte ouverte du SRI depuis pas mal d'années.

Où en est l'analyse de faisabilité technique et budgétaire ?
Plusieurs localisations ont-elles été envisagées, en identifiant les avantages et inconvénients, le cas échéant en concertation avec d'autres communes de la Zone en devenir ?
Où en sont les contacts avec les riverains concernés par ces implantations potentielles, car il va de soi que tout doit être fait afin d'envisager ces implantations « en bonne entente » avec les hypothétiques futurs voisins ?
Où en sont les contacts avec les autres autorités publiques impliquées ?
Pouvez-vous nous donner votre calendrier de ces diverses opérations ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Marc Elsen
Conseiller Communal – Chef de groupe

VILLE DE VERVIERS

Groupe cdH
Marc ELSEN
Conseiller communal
Chef de groupe

Conseil communal du 27 février 2012

Question orale posée à Monsieur le Bourgmestre, Claude Desama et à Monsieur l'Echevin, Fredy Breuwer sur le Projet City Mall – évolution du dossier

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin,

Nous avons cru déceler à travers la presse des indices d'une volonté, dans votre chef, de concertation telle qu'évoquée par l'Echevin de l'urbanisme; et plus précisément d'une volonté, pour la première fois à votre initiative, de faire progresser une xième fois le projet de centre commercial – nous nous en réjouissons d'autant que la plupart des évolutions successives de ce dossier à rebondissement vont à chaque fois dans le sens que dès le départ le cdH avait suggéré.

Pouvez-vous nous préciser les aspects que vous comptez faire évoluer et nous donner des éclaircissements quant aux modalités et au calendrier de concertation, mais aussi du dépôt de permis, selon vous, de la nouvelle version du projet ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Marc Elsen
Conseiller Communal – Chef de groupe

Conseil Communal du 27 février 2012.

Réponse de F. Breuwer , Premier Echevin en charge de l'Urbanisme , à la question orale de M. M. Elsen , chef de groupe cdH relativement à l'évolution du dossier Citymall.

Monsieur le Chef de groupe ,

Cher Marc,

Vous m'auriez déçu en n'intervenant pas sur le sujet ce soir .

Je ne suis donc pas surpris que vous le fassiez .

Je suis par contre quelque peu surpris que votre parti s'attribue le mérite des avancées du dossier.

Vous ne pouvez en effet ignorer que le projet ayant fait l'objet d'un permis unique délivré par la Ville , a fait l'objet , en toute logique , d'une analyse et d'une concertation entre les personnes techniquement compétentes pour le faire évoluer.

La surface commerciale a été ajustée ainsi que l'offre de logements et de parking , l'architecture a été peaufinée, l'intégration du bâtiment dans le cadre urbain a été soignée au point d'être unanimement appréciée par les membres de la CRAT auxquels j'ai eu le privilège de présenter le 16 décembre dernier le projet en le plaçant dans le contexte d'une grande opération de revitalisation urbaine qui en fait l'intérêt et la valeur ajoutée.

Cela a par ailleurs été confirmé par l'avis du comité socio – économique rendu le 1 er février dernier qui justifie son soutien au projet sur base de 4 critères dont la localisation spatiale de l'implantation commerciale et la protection de l'environnement urbain ne sont pas les moindres .

Il ne fait aucun doute que les avis de ses 2 instances ont conforté M le Ministre Henry dans sa décision de prendre les dispositions utiles pour corriger son propre permis attaqué au C.E. tout en défendant l'acte qu'il a posé en réponse au recours introduit par les opposants au projet.

Il ne fait aucun doute que conscient des enjeux et du risque , voire du grave préjudice , que l'obstination de quelques-uns fait courir à la Ville , il a clairement indiqué de la sorte que les travaux devaient commencer au plus vite , et que , comme dans toute exécution de chantier , il reste possible et souhaitable d'encore améliorer le projet . Il a lui-même fait des suggestions . Le Collège a rappelé sa préoccupation en matière de voiries internes.

Pour l'instant nous sommes suspendus à la traduction dans les faits de la décision ministérielle et aux suites qui lui seront réservées afin de voir enfin le projet mis en œuvre.

Cela ne nous empêchera pas d'avancer en termes de préparation de cet important chantier dont l'effet positif sur les espaces publics ne vous aura pas échappé et qui plus que d'autres nécessitera une collaboration avec les impétrants.

Dans l'immédiat voilà ce qu'il faut savoir.

A moyen terme et le plus vite possible bien sûr , nous espérons la concrétisation du projet tel qu'approuvé par la Ville et par M. le Ministre en seconde instance.

C'est à ce moment seulement que la concertation que vous sollicitez , aura un sens .

Nous sommes d'ores et déjà prêts à vous associer à l'examen des différentes propositions d'améliorations en cours d'exécution avant de les valider, voire le cas échéant de les soumettre à la procédure d'urbanisme adhoc.

Toutefois si vous souhaitez effectivement participer dans une optique constructive et sur le fond du projet , il serait de bon ton que vous condamniez sans réserves l'acharnement de la poignée « d'irréductibles gaulois » qui intentent action sur action , tous azimuts .

En effet il est évident que la concertation que vous souhaitez , se fasse le moment venu sans ambiguïté .

F.Breuwer,

Premier Echevin en charge de l'Urbanisme.

VILLE DE VERVIERS

Conseil communal du 27 février 2012

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

GESTION IMMOBILIERE - Terrain sis rue du Moulin - Vente - Arrêt des conditions - Avis de la Section "Urbanisme-Logement-Rénovation urbaine".

Nous voudrions savoir s'il ne s'agit pas d'un terrain sollicité par les responsables du Terrain d'Aventures de Hodimont. Nous avons notamment entendu parler d'un projet de potager.

BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - "Verviers, au Film de l'Eau", A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Instruction publique-Evénements-Sports".

Le cdH réaffirme sa volonté de voir les moyens affectés à ce festival prioritairement aux aspects pédagogiques. Nous voulons aussi que soit réalisé un bilan d'activité dûment justifié sur cet aspect.

Question orale : éthique dans le recrutement de sapeurs-pompiers ambulanciers

Monsieur le Président, chers membres du Conseil,

J'ai pris connaissance dans la presse, suite à la publication de l'avis de recrutement pour les sapeurs-pompiers ambulanciers professionnels et volontaires, d'une phrase qui m'a fort interpellé : « *...les dossiers incomplets seront systématiquement écartés sans information des candidats* ».

- Est-ce légal de ne pas informer les candidats écartés ?
- Pensez-vous qu'il soit respectueux, juste et équitable de ne pas informer systématiquement des candidats parce qu'ils n'auraient pas remis un dossier de candidature complet ?

Bien à vous,

Annexe à la question orale : complément d'informations :

Pierre Moson avait en tant que conseiller communal (mandature 2000-2006) avait proposé une motion pour améliorer l'éthique dans le recrutement, inspiré par le document rédigé par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie intitulé : Bonnes pratiques de recrutement du personnel dans les pouvoir locaux.

Actuellement, Pierre Moson, en tant qu'Echevin du personnel a contribué à l'appel à candidatures pour les sapeurs-pompiers ambulanciers. Nous estimons que la phrase suivante « *...les dossiers incomplets seront systématiquement écartés sans information des candidats* » déroge à ces bonnes pratiques et plus particulièrement aux deux points suivants :

- ***Respecter la dignité humaine :***
  - ***Traiter chaque candidat avec respect ;***
  - ***Informer systématiquement chaque candidat des différentes étapes de la procédure de recrutement et de la suite accordée in fine à sa candidature ;***

De plus, à notre sens :

- La non-retenue de la candidature incomplète constitue une entorse au principe du droit de la défense de pouvoir disposer d'un moyen de recours avant de se voir infliger une sanction (écartement de sa candidature)
- Nous sommes en droit d'interroger l'égalité de traitement entre les candidats si pour l'une ou l'autre raison imprévue, l'un ou l'autre des dossiers se serait égaré ou perdu.
- Cette disposition générale, par son caractère systématique, constitue à notre sens un excès de formalisme qui n'est pas de nature à renforcer la défense de l'intérêt de bonne administration.

Nous proposons :

- Que les candidats puissent disposer d'un numéro de téléphone pour faire valider leur candidature ou de la création à l'avenir d'une plateforme électronique qui pourrait faire valider les candidatures à l'issue d'un processus où le candidat serait informé.

Publicité, sauvegarde du peuple... !